



MOVE  
DANZ'  
ATTITUDE

## Dossier d'inscription Stages 2022-2023

NOM & PRENOM :

DATE DE NAISSANCE\* :

NATIONALITE :

RUE :

NUMERO

CODE POSTAL : LOCALITE :

N° DE TELEPHONE :

ADRESSE E-MAIL :

AUTRES RENSEIGNEMENTS EVENTUELS (ASTHMES, ALLERGIES, MALADIES, ETC....)

Si l'élève est déjà inscrits à nos cours, seuls les noms et prénoms sont nécessaires.

En inscrivant mon enfant où en m'inscrivant aux stages de Move Danz'Attitude,

- Je certifie que mon enfant est en bonne condition physique pour suivre des stages de danse.
- J'ai lu et accepté les conditions générales, ainsi que le règlement d'ordre intérieur

### Stages choisis

Stage	Initiation / Kids (5-8 ans)	Teens (9-13 ans)
24/10 – 28/10 – "Voyage à travers le temps"		
31/10 – 04/11 – Halloween		
26/12 – 30/12 - Noël		
02/01 – 06/01 – "Netflix and Dance"		
20/02 – 24/02 – Carnaval		
27/02 – 03/03 – Disney		
01/05 – 05/05 – "Le Cinéma"		
08/05 – 12/05 – Thème Mystère		

Date

Signature du tuteur légal

# Conditions Générales

## **1. Inscriptions & Assurance**

L'inscription aux stages est au prix de 110 euros par semaine pour les membres MDA et de 120 euros pour les non-membres. Les tarifs préférentiels en cas d'inscriptions à plusieurs semaines simultanément sont appliqués uniquement aux membres de Move Danz'Attitude. Les frais d'inscription aux stages de ne pourront être remboursable que sur présentation d'un certificat médical couvrant la période complète du stage. En cas de tarif préférentiels obtenu sur base d'une inscription à plusieurs semaines, celui-ci sera annulé en cas d'annulation pour cause de certificat médical, et le remboursement sera effectué sur base du prix plein.

Les élèves inscrits à Move Danz'Attitude durant l'année sont couverts durant les stages en cas d'accident. Les élèves n'étant pas inscrits devront souscrire à une assurance supplémentaire au prix de 20 euros pour les stages. En cas d'accident durant les heures de cours, la déclaration de celui-ci devra se faire dans les 48 heures. Après ce délai, la déclaration ne pourra plus être remplie.

## **2. Perte ou vol de vêtements/d'objets**

L'élève étant responsable de ses propres affaires, l'école ne peut en aucun cas être considérée responsable des disparitions de vêtements, d'argent ou de tout autre objet dans les locaux.

## **3. Respect de la vie privée et droit à l'image**

Les données relatives aux inscriptions sont consignées dans un fichier informatique. Comme prévu légalement, chaque personne a le droit de consulter les informations qui la concernent et d'en faire modifier ou supprimer le contenu sans devoir justifier d'un motif. Ces informations ne peuvent être utilisées par l'ASBL que dans le cadre de sa gestion directe ou indirecte. Les photos et vidéos réalisées par ou sur commande de l'ASBL (lors des cours, spectacles ou tout autre évènement auxquels l'école participe) pourront être utilisées exclusivement, gratuitement, à des fins de communication liées à l'école (illustration du site web, dépliants et folders présentant cours et stages, vente interne des photographies ou des DVD, etc.). En aucun cas elles ne seront cédées à des tiers, excepté à des journalistes dans le cadre de photos de presse. Les élèves (et leurs parents pour les mineurs) y consentent par le fait

même de l'inscription. L'élève renonce définitivement et irrévocablement à son droit à l'image et à tous les droits connexes.

## **4. Réclamations-Litiges**

Toute réclamation sera introduite auprès de la direction dans les plus brefs délais. Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du contrat sera de la compétence exclusive des Tribunaux de l'Arrondissement judiciaire de Bruxelles

## **5. Acceptation des conditions générales et du règlement d'ordre intérieur.**

Les conditions générales sont disponibles sur demande à l'école de danse et sur le site internet de l'école. L'inscription implique leur acceptation complète, notamment en matière de responsabilité, d'assurance, de récupérations et de déplacements de cours, de droits à l'image, etc. De même pour le règlement d'ordre intérieur,

l'inscription implique l'acceptation complète de celui-ci. Il sera respecté scrupuleusement sous peine d'exclusion et

sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement. Le règlement d'ordre d'intérieur est disponible sur demande à la salle ou sur le site internet.

### **Règlement d'ordre intérieur**

#### **1. Tenues**

Les cours se suivent en tenue de danse. Chaque cours à un code vestimentaire, celui-ci devra être respecté. Il est à définir avec le professeur en début d'année. Les cheveux seront attachés, et aucun bijou ne sera porté pendant les cours.

Par mesure d'hygiène, vous veillerez à vous munir de baskets à semelles blanches, qui seront EXCLUSIVEMENT réservées à la danse ou à la pratique de sports en salle. Une vérification régulière aura lieu. Toute personne ne respectant pas cette règle se verra refuser l'accès au cours. Toute personne étant contrôlée 3 fois avec des chaussures ne respectant pas cette règle, sera exclue définitivement de l'école de danse.

#### **2. Respect au cours**

- Pas de GSM

- Pas de Chewing-Gum
- Demander au professeurs avant de quitter le local de danse, pour n'importe quelle raison. Si vous sortez du local sans en avoir eu l'autorisation, vous ne serez plus autorisé à y re-rentrer.

### 3. Respect des locaux

- On ne mange ni dans la salle, ni dans les vestiaires. Tout élève surpris à manger dans un de ces lieux, se verra dans l'obligation de nettoyer l'entièreté de ceux-ci.
- Seule l'eau est acceptée dans le studio de danse. Des poubelles sont à disposition dans les vestiaires ET au premier étage. Aucun déchet ne doit donc traîner dans les locaux.
- Le matériel doit être respecté. Il ne faut pas s'asseoir sur les barres de classique, ne pas coller ses mains aux miroirs, ne pas monter sur les tables (même les tout petits !), etc ...
- L'école de danse n'est pas une cours de récréation. Il est donc interdit de courir, que cela soit dans le studio de danse, dans l'entrée ou dans les vestiaires.
- Avant et après les cours, les enfants sont sur la responsabilité des parents. Ils doivent donc veiller à ce que ceux-ci respectent le règlement, élève ou non.
- Seuls les élèves ont accès aux vestiaires. Aucun parents, frère, sœurs n'est autorisé à y accéder, sauf pour se rendre aux toilettes ou aider un élève à s'habiller.
- Les toilettes doivent être garder propres.

Toute personne ne respectant pas une des règles ci-dessus, sera dans l'obligation de payer les frais de nettoyage et d'entretien (25 euros )

Date

Signature d'un tuteur légal